



## DIPLOME DE CAPITAINE 500

**Date et Lieu :** De septembre à janvier à Nantes  
Date de dépôt des dossiers : mi-mai

### **Plan de formation :**

#### **❖ Conditions d'admission à l'entrée de formation :**

- Etre titulaire du brevet du Capitaine 200 (équivalence possible avec certains titres maritimes en concertation avec la DIRM).
- Avoir 18 ans à l'entrée en formation.
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des Gens de la Mer.
- Etre titulaire du certificat PSC-1 (AFPS ou BNS), à justifier pour l'enseignement « Médical II ».

#### **❖ Conditions d'obtention du diplôme**

- Avoir suivi les cours de formation et passer avec succès les épreuves de CCF et de l'examen pour l'obtention du brevet,
- Etre titulaire des modules spécifiques : Certificat Général d'Opérateur, Médical II, Agent de Sureté du Navire, CAEERS, CQALI, CFBS,
- Justifier de 12 mois de navigation effective.
- Les cours nécessaires au niveau Médical II, Certificat Général d'Opérateur SMDSM, Lutte avancée contre l'incendie, ASN/SSO, FPBN et CAEERS sont dispensés durant la période de formation du Brevet de Capitaine 500.

### **Coût de la formation :**

Rythme hebdomadaire : 34 heures  
Nombre de semaines : 18 semaines

Durée de la formation : 597 heures  
Epreuves d'examen : 6.5 jours

**Cours payant pris en charge par le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Fonds Social Européen, sous certaines conditions :** être demandeur d'emploi, ne pas avoir suivi de formation continue prise en charge par la Région depuis 2 ans (possibilité de faire une demande de dérogation auprès de la Région).

### **Prérogatives du brevet :**

Cette formation concerne l'exploitation de navires inférieurs à 500 UMS qui naviguent à moins de 200 milles des côtes.

Le Brevet de Capitaine 500, est obtenu après 12 mois de navigation effective, post-formation, en tant qu'Officier Pont.

### **Rémunération des stagiaires :**

- Les candidats bénéficiant d'allocation POLE EMPLOI peuvent obtenir une allocation de retour à l'emploi par la formation.
- Veuillez consulter votre conseiller « Pôle Emploi » **AVANT** l'entrée en stage.
- Les candidats n'ayant pas) de droit aux allocations chômage, peuvent bénéficier d'une rémunération ASP.
- Les candidats non demandeurs d'emploi devront apporter la preuve de la prise en charge du coût de la formation (demander un devis) soit par leur entreprise, soit par un FONGECIF.

### **Contenu de la formation :**

Modules et stages de formation particulière	Durée
<b>1- Module P1-2</b>	<b>139.5 H</b>
Navigation	40 h
Stage RADAR / APRA	30 h
Météorologie	11.5 h
Règles de barre, feux balisage, signaux	18 h
Tenue du quart	10 h
Anglais SMCP et technique	30 h
<b>2- Module P2-2</b>	<b>136.5 H</b>
Description et construction	15 h
Stabilité	61.5 h
Entretien et réparation	15 h
Sécurité	30 h
Arrimage et manutention	15 h
<b>3- Module N-2</b>	<b>82 H</b>
Gestion	40 h
Environnement professionnel	42 h
<b>Stages de formations spécifiques</b>	<b>231 H</b>
Certificat Général d'Opérateur SMDSM	70 h
Qualification avancée à la lutte contre l'incendie	32 h
Certificat d'aptitude à l'exploitation des engins et radeaux de sauvetage	30 h
Formation Médicale - niveau II	50 h
Agent de sûreté du navire (ASN)	21 h
Recyclage CFBS	16 h
Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers	20 h
<b>Total</b>	<b>597 H</b>

### **Références Règlementaires :**

Arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500